

## La phrase

« Je sais maintenant que pour être en bonne santé et avoir un corps sain, il est impératif de manger équilibré et de bouger. »

Fanny,  
élève du collège Louis-Léopold-Dijet, à Bourail. Page 25

## Le chiffre

**161**

Dimanche, Kunié a fêté le 161<sup>e</sup> anniversaire de la prise de possession de l'île.

Page 25

## Pouembout

**Demain, soirée océanienne au lycée agricole**

Page 23



# Brousse et îles

■ **VKP.** Concessions et anciens combattants anonymes

## Tombes cherchent familles

Il reste encore de la place dans le cimetière de Koné. Mais pas suffisamment pour bâtir un centre funéraire. La municipalité cherche donc à retrouver les familles des concessions anonymes, qui représentent 80 % du cimetière.



Sur les 580 tombes recensées, seule une centaine est identifiée. Pour la municipalité, qui veut bâtir un centre funéraire, les tombes anonymes pourraient représenter un gain de place.

Entre les tombes japonaises parfois centenaires, gravées de kanji, et celles plus récentes des habitants de Koné, des sépultures ont depuis longtemps perdu leur stèle. Les fleurs de porcelaine résistent, elles, au passage du temps. Certains bouquets en plastique, délavés, témoignent encore d'anciens hommages aux disparus.

« En 2011, la mairie a réorganisé son cimetière en réalisant un plan. 580 emplacements ont alors été inventoriés. Une centaine seulement ont été identifiée », raconte le secrétaire général, Patrick Robert. Mais la mairie a un projet, celui de bâtir un funéraire. Aujourd'hui, lors d'un décès, sans hôpital ni morgue, les corps doivent être mis en terre au plus vite. Impossible de veiller le défunt, difficulté pour les

familles habitant loin de se rendre à temps auprès du proche.

Le cimetière compte en moyenne dix enterrements par an. « Il y a encore de la place dans le cimetière, tempère le secrétaire général. Mais pas assez pour

« C'est vraiment une question d'aménagement urbain. »

construire un centre funéraire. Il ne pourra se faire que si l'on trouve le terrain. »

**Combattants.** Il est donc important de partir en quête de ces concessions anonymes, afin éventuellement de libérer les concessions abandonnées ou dont le contrat est arrivé à terme. La

mairie se dit être en possession du registre du cimetière. Il faut donc ouvrir ce registre, prendre le premier nom, croiser l'information avec les tombes, rechercher les familles... « Tout cela n'a aucun but financier, nous ne voulons pas récupérer le prix des concessions. C'est vraiment une question d'aménagement urbain », insiste Patrick Robert.

Pendant que Koné part à la recherche des tombes anonymes, l'office des anciens combattants et le régiment du service militaire adapté (RSMA), dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, se lancent dans le recensement des anciens combattants.

L'organisme a d'ores et déjà lancé des appels aux

33 municipalités afin de retrouver d'éventuels soldats de la Grande Guerre, mais les réponses ont été sporadiques. La mairie de Voh a répondu à l'appel, assurant accueillir dans la commune quatre tombes d'anciens combattants. L'objectif est de restaurer ces quatre stèles, d'y accoler une plaque en fonte spécifique aux anciens soldats, le tout avant le 11 novembre. « C'est un projet sur quatre ans, labellisé Mission du centenaire, c'est un devoir de mémoire », précise le lieutenant-colonel Jérôme Petitcol, chef de corps du RSMA.

**Columbarium.** A Voh, le sort des combattants semble tenir à cœur. La mairie lance un appel dans son bulletin municipal « aux familles des anciens combattants de la

commune impliqués dans les conflits du siècle dernier ». La volonté étant de créer une plaque commémorative, derrière le monument du Poilu, listant les noms de ces anciens. « La mairie dispose des dossiers des anciens combattants kanak, mais les engagés volontaires d'origine européenne et les mobilisés suivent une autre procédure qui n'a pas laissé de trace » détaille le bulletin municipal.

La municipalité de Voh a également des projets pour son cimetière. En effet, un columbarium, espace accueillant les urnes des disparus incinérés à Nounéa, devrait voir le jour. Autre changement : déléguer la gestion du cimetière à une société privée. Il en sera de même pour le funéraire de Koné, lorsque, un jour, il sera en fonctionnement.

Aurélia Dumté

## Le chiffre

**80 millions**

C'est le budget estimé du futur funéraire, selon le secrétaire général. La bâtisse sera constituée d'une salle réfrigérée pouvant accueillir quatre corps, de deux salles de veille familiale et d'une chapelle œcuménique.

## Quand la mairie fait pompes funèbres

Sans pompes funèbres sur la zone, la mairie de Koné assure ce service délicat auprès de ses habitants. Lors du dernier conseil municipal, une délibération concernait justement les tarifs liés à un enterrement. En effet, le menuisier en charge de ce travail étant parti à la retraite, les cercueils doivent désormais être achetés en lot par la commune. Ils sont vendus à 30000 francs pour les porteurs de la carte d'aide maladie A, et 55000 francs aux habitants de Koné, prix d'achat du cercueil pour la mairie. Pour ce qui est de la concession, les 15 ans coûtent 20000 francs, les 30 ans 40000 francs et la perpétuité 100000 francs. Enfin, dernière dépense liée à un enterrement, le droit de fosse, fixé à 40000 francs. La commune ne compte qu'un cimetière municipal, mais chacune des neuf tribus possède son propre cimetière tribal. Ici, seul le cercueil représente une dépense.